



## Communiqué de Presse

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE  
AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

### **Ipsos annonce le succès de son augmentation de capital de €200 million**

**Paris, le 28 septembre 2011.** L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée par Ipsos le 8 septembre 2011, pour financer une partie du prix de l'acquisition auprès d'Aegis des activités de Synovate, a été finalisée.

La demande totale pour cette augmentation de capital s'élève à 20 130 514 actions, soit un taux de souscription de 184%. 10 834 248 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible et 133 304 actions nouvelles à titre réductible.

LT Participations, l'actionnaire de référence d'Ipsos, a souscrit à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription.

Le montant final brut de l'augmentation de capital s'élève à 200 157 824 euros et se traduit par la création de 10 967 552 actions nouvelles.

Le règlement-livraison et l'admission des actions nouvelles sur le marché Euronext Paris (compartiment A) interviendra le 30 septembre 2011 ; le capital sera composé de 45 241 154 actions à compter de cette date.

Les actions nouvelles seront admises sur la même ligne de cotation sur le marché Euronext Paris que les actions existantes d'Ipsos, sous le code ISIN FR0000073298 et porteront jouissance courante.

#### **Nobody's Unpredictable**

« Nobody's Unpredictable » est la signature publicitaire d'Ipsos.

*Parce que les clients de nos clients sont de plus en plus souvent infidèles à leurs habitudes  
- ils zappent, changent volontiers de comportements, de points de vue, de préférences -,  
nous aidons nos clients à capter ces mouvements qui caractérisent nos sociétés.  
Nous les aidons à comprendre leurs clients - et le monde - tels qu'ils sont.*

Ipsos est coté sur l'Eurolist de NYSE-Euronext.  
La Société qui fait partie du SBF 120 et de l'indice Mid-100 est également éligible au SRD.

**Code Isin FR0000073298, Reuters ISOS.PA, Bloomberg IPS:FP  
[www.ipsos.com](http://www.ipsos.com)**



*Avertissement*

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Ipsos des actions (les « Actions ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Ipsos n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (dans la mesure où elle a été transposée dans l'Etat membre concerné de l'Espace économique européen).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une offre au public. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions en vigueur.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus autres que la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par Ipsos d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les Actions ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Pour les besoins de cette disposition, l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE (ainsi que ses modifications, incluant la Directive de 2010 modifiant la Directive Prospectus, dans la mesure où cette dernière a été transposée dans l'Etat membre concerné), et inclut toute mesure de transposition appropriée dans l'Etat membre concerné. L'expression « Directive de 2010 modifiant la Directive Prospectus » signifie la Directive 2010/73/UE.

S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel que modifié, ci-après le « *Financial Promotion Order* »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« *high net worth companies* », « *unincorporated associations* », etc.) du *Financial Promotion Order*, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du *Financial Services and Markets Act 2000*) dans le cadre de l'émission ou de la cession de valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

S'agissant des Etats-Unis d'Amérique, ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans ses Etats et territoires et le District of Columbia). Ce communiqué ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Les Actions et les droits préférentiels de souscription n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens du *U.S. Securities Act* de 1933 tel que modifié (le « *Securities Act* ») et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exonération prévu par le *Securities Act*. Ipsos n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou en Australie.